

QUESTION DE M. FOURNY A M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « L'INSTALLATION D'UNE REDEVANCE SUR LES CERTIFICATS VERTS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question de M. Fourny à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « l'installation d'une redevance sur les certificats verts » et la question de M. Borsus à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la mise en place d'une redevance sur les certificats verts à partir du 1er juillet 2012 ». La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la question qui vous est posée aujourd'hui par mon intermédiaire concerne la portée de la redevance annoncée aujourd'hui dans la presse sur les certificats verts, ce qui n'a pas manqué, il faut le dire, d'étonner pas mal de monde au niveau des producteurs d'électricité renouvelable. La rumeur courait évidemment ces derniers temps, mais la crainte est affichée par les personnes qui se sont engagées dans la création d'installations photovoltaïques et autres au niveau domestique et individuel. La crainte qui courait et qui est toujours sous-jacente par rapport à ceux qui n'osent pas encore franchir le pas est de se dire qu'un jour, ces panneaux vont être taxés. Un jour, on nous rattrapera par rapport aux aides publiques accordée et par rapport aux certificats verts produits. Aujourd'hui, l'annonce faite laisse effectivement à penser que le gouvernement a ouvert la porte à une taxation sur la production d'énergie renouvelable. Or, j'aimerais vous entendre sur la problématique, que vous puissiez nous expliquer quelle est la portée de la mesure et de la redevance qui, aujourd'hui, est proposée et va être mise en application à partir du 1er juillet. Deuxième élément, j'aimerais également, Monsieur le Ministre, revenir sur une discussion que nous avons eue en commission il y a 15 jours et qui portait en fait sur la problématique de la saturation des réseaux. Vous avez évoqué la problématique de l'installation à l'avenir d'appareillages ou de la constitution de réseaux dits intelligents et qu'il fallait faire supporter par les producteurs individuels et/ou les entreprises. À l'époque, je vous indiquais qu'imaginer que les particuliers soient amenés à intervenir sous une forme de taxation, de redevance pour aménager ces réseaux électriques intelligents à l'avenir était un mauvais signal pour la production d'énergie renouvelable domestique. On a un peu le sentiment, ici, que les idées se confondent en la matière. J'aimerais vraiment vous entendre sur la distinction qu'il doit y avoir par rapport à cela et que vous puissiez donner un signal clair par rapport au fait que le gouvernement n'a évidemment pas l'envie ni le souhait de constituer un frein au développement de l'énergie renouvelable au niveau domestique et que, par ailleurs, la perspective qui est donnée en cette matière est une perspective constructive et évolutive. J'aimerais vous entendre sur cette question. Troisième élément par rapport à la redevance, pourriez-vous nous indiquer l'affectation qui va être faite du produit de celle-ci, l'intérêt de l'affectation puisque le montant, si j'en crois ce qui est dit aujourd'hui dans la presse, est de l'ordre de 1,8 million d'euros ? J'imagine qu'elle va être précisément destinée à un fonds et à des besoins qui doivent être rencontrés aujourd'hui. J'aimerais que vous puissiez nous éclairer sur la portée et l'affectation de ces montants.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Monsieur le Président, non, le gouvernement ne s'est pas trompé, Monsieur Borsus, parce que, contrairement à ce que vous dites, il ne s'agit pas d'une taxe sur la production d'énergie renouvelable. De quoi s'agit-il ? Justement, là, la question de M. Fourny nous permet d'être précis. Il s'agit de couvrir les frais de gestion qui sont de plus en plus importants, on le sait. Il y a en effet de plus en plus de producteurs d'énergie renouvelable, il y a de plus en plus de frais de gestion des dossiers des producteurs de certificats verts. Regardez les chiffres : grosso modo, pour un petit producteur photovoltaïque, on est entre 1 000 - 1 500 euros par année de recettes liées aux certificats verts. Si on les compte à 65 euros, ce qui est le prix minimum, on peut être audessus aussi. Les frais de gestion de l'ensemble de ces dossiers sont de plus en plus nombreux et on s'en félicite, mais ils vont représenter environ 1,80 euro, moins de deux euros par rapport à ces 1 000 ou 1 500 euros en fonction de la superficie, mais ces frais de

gestion sont bien réels. Quant à l'affectation, vous allez inventer n'importe quoi, parce que vous faites des liens avec n'importe quoi. C'est évidemment facile, mais ce n'est pas juste, ce n'est pas correct. L'affectation, c'est pour couvrir la totalité des frais de gestion encourus par la CWAPE, ni plus ni moins. Je sais bien que d'autres ont peut-être eu d'autres schémas à un moment, mais le gouvernement a tranché très clairement. Il s'agit d'une perception d'une redevance et pas d'une taxe sur l'énergie renouvelable. Et je vais être précis aussi vis-à-vis de M. Fourny parce que je sais que, au sein du gouvernement ou autres, on a pu imaginer à certains moments de taxer. Ce n'est pas le cas, il s'agit d'une perception sur la redevance et j'entends bien ces propos qui m'aideront pour l'avenir également, à maintenir ce cap. On a eu le débat au sein du gouvernement, le ministre des finances, le ministre du budget qui doit toujours consacrer toute son énergie à trouver l'équilibre, peut avoir d'autres idées par moments, mais la décision est bien celle de couvrir les frais de gestion, ni plus, ni moins. Juste encore un chiffre, Monsieur Borsus, pour vous informer. Si vous ne le saviez pas, nous percevons au total effectivement 1,8 million d'euros. Le Fédéral, pour les frais de gestion, c'est 15 millions. Ainsi, cela vous donne la proportion. *(Applaudissements)*

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie M.le Ministre pour la réponse apportée et je prends note de ce que, à l'instar d'autres niveaux de pouvoir, la contribution qui va être sollicitée ici porte sur une couverture des frais de gestion au niveau de la CWAPE. Une suggestion, peut-être, Monsieur le Ministre, à l'égard de la CWAPE. Le site de la CWAPE, pour les profanes, n'est pas toujours très accessible ni très lisible. Il serait peut-être de bon aloi, en l'espèce, de pouvoir le mettre à niveau pour permettre aussi à ceux qui vont contribuer de cette manière aux frais de gestion de la CWAPE de pouvoir accéder à ce site et de pouvoir en profiter pleinement, sans devoir passer par d'autres intermédiaires qui, eux, se font payer sur le dos des personnes qui, malheureusement, ne peuvent pas manipuler l'information via les sites informatiques de la CWAPE tels que mis à leur disposition.